

## EXTRAITS

### 1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BCP

#### 1.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007, conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière internationale », et par les autres normes du référentiel IFRS, en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

#### 1.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

##### 1.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BCP regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

La BCP consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où elle en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de la BCP, de telle sorte que cette dernière en tire des avantages ;
- La BCP dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- La BCP a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposée aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- La BCP conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société de la BCP leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

#### PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

En milliers de Dirhams

Participation	% Intérêt	% Contrôle	Capital social (KDH)	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire	100%	100%	660 982	E.C. (*)
BCDM en (K Euro)	100,00%	100,00%	21 000	IG (*)
MEDIA FINANCE	80,04%	100,00%	206 403	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	212 653	IG
MOUSSAHAMA	99,86%	99,86%	36 400	IG
CHAABI LLD	52,75%	70,00%	20 000	IG
ASSALAF CHAABI	61,54%	61,54%	177 000	IG
MAI	77,43%	77,43%	50 000	IG
CIB en (K USD)	60,00%	60,00%	2 200	IG
BPMC en (K FCA)	62,50%	62,50%	8 127 050	IG
BPMG en (K GNF)	53,90%	53,90%	25 156 290	IG
UPLINE GROUP	50,09%	50,09%	46 784	IG
BAA	6,01%	6,01%	500 000	IG
MAROC LEASING	42,56%	42,56%	277 676	IG

(\*) EC : établissement consolidant

(\*) IG : Intégration Globale

##### 1.2.2. Méthodes de consolidation

###### 1.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par la BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque La BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque La BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

###### 1.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. La BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

###### 1.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si la BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si la BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique

« Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part de la BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, la BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque la BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

##### 1.2.2.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

##### 1.2.3. Options retenues par la BCP

###### 1.2.3.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- La BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
  - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-avant.

Il est à noter que la BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

###### 1.2.3.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

###### 1.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

###### 1.2.3.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par laquelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill.

### 1.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe BCP comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

##### 1.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

##### 1.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

##### 1.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

##### 1.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



## EXTRAITS

### 1.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».  
Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### 1.3.6. Options retenues par le Groupe BCP

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

### Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue. Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

## 1.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe BCP peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

### 1.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.1.1. Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

#### 1.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

### 1.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

#### 1.4.2.1. Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

#### 1.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

## 1.5. PRÊTS ET CRÉANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

### 1.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe BCP, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont

les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

### 1.5.2. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

### 1.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

## 1.6. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

### 1.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

### 1.6.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

### 1.6.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

### 1.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.

### 1.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché.

En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

## 1.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

### 1.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe BCP a choisis par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

### 1.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.



## EXTRAITS

### 1.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

### 1.7.4. Opérations de pensions et prêts / emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe BCP dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

### 1.7.6. Options retenues par le Groupe BCP

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

#### AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

#### HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

#### Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

## 1.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

### 1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

### 1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

- Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »
- Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

## 1.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

### 1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

#### 1.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe BCP suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

#### 1.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BCP fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

### 1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

### 1.9.3. Options retenues par le Groupe BCP

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :
- Toutes les créances en souffrances supérieures à MMAD 2, qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.
- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) :  
Les créances en souffrances inférieures à MMAD 2, qualifiées de « petits dossiers » elles font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.

Notons que le Groupe Banque Populaire a revu en 2009 le seuil de traitement des dossiers provisionnés individuellement de MMAD 2 à MMAD 3. Ce changement de seuil n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe Banque Populaire arrêtés au 31 décembre 2009.

- Pour la provision collective :  
Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.  
La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises  
En absence d'indices objectifs de dépréciation, le groupe BCP n'a pas constitué de provisions

## 1.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

### 1.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe BCP sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe BCP peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.



## EXTRAITS

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

### 1.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe BCP sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## 1.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

### 1.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

### 1.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe BCP établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe BCP évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendus sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

### 1.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

## 1.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

## 1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;
- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

### 1.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe BCP comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

### 1.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

### 1.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe BCP du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

### 1.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe BCP distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe BCP et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe BCP et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe BCP prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe BCP applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes. Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuinaire indépendant.

### 1.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

## EXTRAITS

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2008 et 2009 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%	5,14%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%	3%+fixe
Taux de rendement des actifs	4,50%	5,20%	5,20%	4,80%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	4,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En millions de dirhams	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Provision pour indemnités de retraite	58	56	57	64
Provision pour indemnités de fin de carrière	32	33	33	33
Provision pour couverture médicale des retraités	102	103	110	109
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	19	20
Total	210	209	219	225

### 1.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe BCP, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

#### 1.14.1. Options retenues par le Groupe BCP

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

### 1.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

#### 1.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

#### 1.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

### 1.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

### 1.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe BCP, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

### 1.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe BCP décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

#### 1.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance, Fonds Moussahama I et Upline Group;
- Banque de détail au Maroc comprenant Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Maroc Leasing, Assalaf Chaabi et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Maroc - Centrafricaine; Banque Populaire Maroc - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

### 1.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe BCP exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

### 1.20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

#### 1.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe BCP sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

#### 1.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe BCP a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

## EXTRAITS

### BILAN

ACTIF	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	8 551 030	16 552 970
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 854	26 462
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	15 228 405	7 344 032
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	24 851 953	20 209 620
Prêts et créances sur la clientèle	39 191 689	20 815 265
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	21 618 374	26 094 816
Actifs d'impôt exigible	555 005	168 781
Actifs d'impôt différé	171 487	147 339
Comptes de régularisation et autres actifs	1 243 807	1 205 881
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	17 235	106 580
Immobilisations de placement	-	-
Immobilisations corporelles	3 018 877	1 892 454
Immobilisations incorporelles	242 708	67 334
Ecarts d'acquisition	477 488	-
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>	<b>115 203 912</b>	<b>94 631 534</b>

### PASSIF

	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	25 877	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	77 337 502	66 867 608
Dettes envers la clientèle	20 288 256	16 276 393
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	188 096	-
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	382 932	200 530
Passifs d'impôt différé	495 382	409 924
Comptes de régularisation et autres passifs	1 812 820	1 404 528
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	161 965	154 362
Provisions pour risques et charges	381 185	388 798
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 916 077	2 255 572
Dettes subordonnées	1 544 840	-
Capital et réserves liées	5 399 103	4 149 714
Réserves consolidées	2 865 727	1 563 994
- Part du groupe	1 429 141	1 375 641
- Part des minoritaires	1 436 586	188 353
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	260 782	102 983
Résultat net de l'exercice	1 133 368	857 105
- Part du groupe	1 064 688	825 987
- Part des minoritaires	68 680	31 118
<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>	<b>115 203 912</b>	<b>94 631 534</b>

### COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDÉ

	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Intérêts et produits assimilés	5 423 373	3 933 981
Intérêts et charges assimilés	-3 985 377	-2 973 214
<b>MARGE D'INTERÊT</b>	<b>1 437 996</b>	<b>960 767</b>
Commissions perçues	384 461	303 380
Commissions servies	-4 504	-4 963
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>379 957</b>	<b>298 417</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	207 737	61 685
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	444 178	357 203
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>	<b>651 915</b>	<b>418 888</b>
Produits des autres activités	353 160	240 392
Charges des autres activités	-150 829	-160 891
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>2 672 199</b>	<b>1 757 573</b>
Charges générales d'exploitation	-648 384	-362 712
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-157 534	-126 900
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 866 281</b>	<b>1 267 960</b>
Coût du risque	-296 820	-47 799
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 569 461</b>	<b>1 220 161</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-419	23 233
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-7 903	28 786
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 561 139</b>	<b>1 272 180</b>
Impôts sur les bénéfices	-427 771	-415 075
<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 133 368</b>	<b>857 105</b>
Résultat hors groupe	68 680	31 118
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 064 688</b>	<b>825 987</b>
Résultat par action (en dirham)	16,24	133,8
Résultat dilué par action (en dirham)	16,24	133,8

### TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>1 561 139</b>	<b>1 272 180</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	157 534	126 900
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	357 145	-8 710
+/- Dotations nettes aux provisions	142 476	-17 737
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	419	-23 233
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-1 727 823	-1 670 710
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	93 080	153 301
<b>TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS DANS LE RESULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS</b>	<b>-977 169</b>	<b>-1 441 189</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	6 967 944	-12 167 704
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-2 989 516	-3 866 021
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2 009 916	8 985 352
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-340 531	40 401
- Impôts versés	-378 375	-277 963
<b>DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>1 249 606</b>	<b>-7 285 935</b>
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPERATIONNELLE</b>	<b>1 833 576</b>	<b>-7 454 944</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-4 799 158	4 038 204
+/- Flux liés aux immobilisations de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 242 281	-469 959
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-6 041 439</b>	<b>3 568 245</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	601 082	664 823
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 043 252	1 080 076
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 644 333	1 744 899
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRESORERIE</b>	<b>-544</b>	<b>-20 497</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-1 564 074</b>	<b>-2 162 298</b>
<b>TRESORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE À L'OUVERTURE</b>	<b>-33 720 581</b>	<b>-31 558 284</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 552 948	15 117 679
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-50 273 529	-46 675 963
<b>TRESORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRESORERIE À LA CLÔTURE</b>	<b>35 284 655</b>	<b>-33 720 581</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	8 525 152	16 552 948
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-43 809 807	-50 273 529
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</b>	<b>-1 564 074</b>	<b>-2 162 298</b>

### ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPATIBILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1 133 368</b>	<b>857 105</b>
Ecarts de conversion	-544	19 187
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	158 343	-249 946
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecarts actualisés sur les régimes à prestations définies	-	-
Quote-part des gains et pertes compatibilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts	-	-
<b>TOTAL GAINS ET PERTES COMPATIBILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>157 799</b>	<b>-230 759</b>
<b>RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 291 167</b>	<b>626 346</b>
Part du groupe	1 222 487	591 372
Part des minoritaires	68 680	34 974

### TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	(en milliers de DH)							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 31.12.2007</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Fonds de soutien	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 31.12.2007 CORRIGÉS</b>	<b>588 805</b>	<b>2 775 659</b>	-	<b>1 749 645</b>	<b>350 633</b>	<b>5 464 742</b>	<b>206 287</b>	<b>5 671 029</b>
Opérations sur capital	28 413	-	-	-	-	28 413	-141	28 272
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-305 536	-	-305 536	-5 731	-311 267
Résultat de l'exercice	-	756 837	-	69 150	-	825 987	31 118	857 105
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-247 650	-247 650	-2 296	-249 946
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	13 035	-	13 035	6 152	19 187
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	13 035	-247 650	-234 615	3 856	-230 759
«Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)»	-	-	-	433 908	-	433 908	-	433 908
Variation de périmètre	-	-	-	241 427	-	241 427	-19 918	225 509
Autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 31.12.2008</b>	<b>617 218</b>	<b>3 532 496</b>	-	<b>2 201 629</b>	<b>102 983</b>	<b>6 454 326</b>	<b>219 471</b>	<b>6 673 797</b>
Fonds de soutien	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 31.12.2008 CORRIGÉS</b>	<b>617 218</b>	<b>3 532 496</b>	-	<b>4 457 201</b>	<b>102 983</b>	<b>8 709 898</b>	<b>219 471</b>	<b>8 929 369</b>
Opérations sur capital	43 763	956 236	-	-	-	999 999	-	999 999
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2008	-	249 390	-	-249 390	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-380 065	-	-380 065	-	-380 065
Résultat de l'exercice	-	-	-	1 064 688	-	1 064 688	68 680	1 133 368
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	-158 343	-158 343	-	-158 343
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	-544	-544	-	-544
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	1 217 115	1 217 115
Autres variations	-	-	-	517 472	-	517 472	-	517 472
<b>CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 31.12.2009</b>	<b>660 981</b>	<b>4 738 122</b>	-	<b>5 409 906</b>	<b>260 782</b>	<b>11 069 791</b>	<b>1 505 266</b>	<b>12 575 057</b>

## EXTRAITS

(en milliers de DH)

### MARGE D'INTÉRÊT

	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>2 692 928</b>	<b>1 233 257</b>	<b>1 459 671</b>	<b>1 047 744</b>	<b>394 923</b>	<b>652 821</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 654 800	421 215	1 233 585	1 047 326	310 389	736 937
Opérations de pensions	1 593	140 421	-138 828	418	81 044	-80 626
Opérations de location-financement	1 036 535	671 621	364 914	-	3 490	-3 490
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>1 188 299</b>	<b>2 672 235</b>	<b>-1 483 936</b>	<b>980 280</b>	<b>2 578 291</b>	<b>-1 598 011</b>
Comptes et prêts/emprunts	1 175 074	2 640 393	-1 465 318	976 279	2 396 530	-1 420 251
Opérations de pensions	13 225	31 842	-18 618	4 001	181 761	-177 760
Emprunts émis par le Groupe	-	54 658	-54 658	-	-	-
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	<b>801 400</b>	<b>2 548</b>	<b>798 852</b>	<b>333 228</b>	<b>-</b>	<b>333 228</b>
Actifs détenus jusqu'à échéance	718 378	-	718 378	1 572 728	-	1 572 728
Autres intérêts et produits assimilés	22 368	22 679	-311	-	-	-
<b>TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS</b>	<b>5 423 373</b>	<b>3 985 377</b>	<b>1 437 996</b>	<b>3 933 981</b>	<b>2 973 214</b>	<b>960 767</b>

### COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	31/12/09			31/12/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS</b>	<b>151 785</b>	<b>3 170</b>	<b>148 615</b>	<b>142 187</b>	<b>2 641</b>	<b>139 546</b>
• Avec les établissements de crédit	222	-	222	98	-	98
• Avec la clientèle	9 661	-	9 661	45 630	-	45 630
• Sur titres	141 902	2 641	139 261	96 459	2 641	93 818
• De change	-	529	-529	-	-	-
• Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
<b>PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS</b>	<b>232 676</b>	<b>1 334</b>	<b>231 342</b>	<b>161 193</b>	<b>2 322</b>	<b>158 871</b>
• Produits nets de gestion d'opcm	-	-	-	-	-	-
• Produits nets sur moyen de paiement	29 668	38	29 630	53 957	31	53 926
• Assurance	203 008	1 295	201 712	107 236	2 291	104 945
• Autres	384 461	4 504	379 957	303 380	4 963	298 417

### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/08
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE</b>	<b>388 800</b>	<b>406 535</b>
Dotations aux provisions	91 609	34 183
Reprises de provisions	98 565	51 920
Utilisation des provisions	-	-
Variation des parités monétaires et divers	-659	-
<b>TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>381 185</b>	<b>388 798</b>

### COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/08
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>446 336</b>	<b>53 182</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	384 242	23 978
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	6 972	1 521
Autres provisions pour risques et charges	55 122	27 683
<b>REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>256 050</b>	<b>40 593</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	133 831	16 020
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	2 590	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	119 629	24 573
<b>VARIATION DES PROVISIONS</b>	<b>106 534</b>	<b>35 210</b>
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	110 291	35 225
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	3 757	15
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>296 820</b>	<b>47 799</b>

### ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

	31/12/09			31/12/08		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
<b>Instruments financiers dérivés de transaction</b>	<b>35 854</b>	<b>-</b>	<b>35 854</b>	<b>26 462</b>	<b>-</b>	<b>26 462</b>
Instruments dérivés de cours de change	35 854	-	35 854	26 462	-	26 462
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT</b>	<b>35 854</b>	<b>-</b>	<b>35 854</b>	<b>26 462</b>	<b>-</b>	<b>26 462</b>

### ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/08
<b>Titres de créance négociables</b>	<b>6 104 920</b>	<b>3 026 258</b>
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la Banque Centrale	6 104 841	3 025 030
Autres titres de créance négociables	79	1 228
<b>Obligations</b>	<b>170 522</b>	<b>1 307 051</b>
Obligations d'Etat	120 507	501 541
Autres Obligations	50 015	805 510
Actions et autres titres à revenu variable	8 953 075	3 010 723
dont titres cotés	2 608 631	2 726 783
dont titres non cotés	6 344 444	283 940
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DEPRECIATION</b>	<b>15 228 517</b>	<b>7 344 032</b>
dont gains et pertes latents	171 876	13 533
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres à revenu variable	-	-
<b>Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente</b>	<b>112</b>	<b>-</b>
Titres à revenu fixe	-	-
Titres à revenu variable	112	-
<b>TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DEPRECIATIONS</b>	<b>15 228 405</b>	<b>7 344 032</b>
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

### OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/08
<b>Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>17 070 113</b>	<b>12 589 476</b>
Comptes à vue	7 781 840	7 620 144
Prêts	-	-
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS AVANT DEPRECIATION</b>	<b>24 851 953</b>	<b>20 209 620</b>
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS NETS DE DEPRECIATION</b>	<b>24 851 953</b>	<b>20 209 620</b>
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>31/12/09</b>	<b>31/12/08</b>
Comptes à vue	60 879 920	62 863 005
Emprunts	12 687 958	2 380 095
opérations de pension	3 769 624	1 624 508
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</b>	<b>77 337 502</b>	<b>66 867 608</b>

## EXTRAITS

### PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Dettes envers la clientèle	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs	2 788 998	2 228 098
Comptes à terme	16 325 660	12 678 448
Comptes d'épargne à taux administré	188 441	176 770
Bons de caisse	985 157	1 193 077
Opérations de pension	-	-
<b>TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE</b>	<b>20 288 256</b>	<b>16 276 393</b>

Prêts Consentis et Créances sur la Clientèle	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Comptes ordinaires débiteurs	3 350 266	3 127 562
Prêts consentis à la clientèle	33 235 020	17 748 850
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	3 540 429	-
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRECIATION</b>	<b>40 125 715</b>	<b>20 876 412</b>
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	934 026	61 147
<b>TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRECIATION</b>	<b>39 191 689</b>	<b>20 815 265</b>

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	(en milliers de DH)	
	31/12/09	31/12/08
Maroc	18 824 233	15 152 154
CIB	148 149	169 443
AFRIQUE	444 776	420 795
EUROPE	871 098	534 001
<b>TOTAL EN PRINCIPAL</b>	<b>20 288 256</b>	<b>16 276 393</b>
Dettes rattachées	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>20 288 256</b>	<b>16 276 393</b>

### IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	31/12/09			31/12/08		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 289 414</b>	<b>4 270 537</b>	<b>3 018 877</b>	<b>2 739 800</b>	<b>847 346</b>	<b>1 892 454</b>
Terrains et constructions	2 110 473	479 785	1 630 688	2 000 148	471 124	1 529 024
Équipement, Mobilier, Installations	704 888	360 575	344 313	516 281	277 341	238 940
Biens mobiliers donnés en location	57 288	10 996	46 292	57 288	9 296	47 992
Autres immobilisations	4 416 765	3 419 181	997 584	166 083	89 585	76 498
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>438 699</b>	<b>195 991</b>	<b>242 708</b>	<b>208 138</b>	<b>140 804</b>	<b>67 334</b>
Logiciels informatiques acquis	-	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	438 699	195 991	242 708	208 138	140 804	67 334
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>7 728 113</b>	<b>4 466 528</b>	<b>3 261 585</b>	<b>2 947 938</b>	<b>988 150</b>	<b>1 959 788</b>

### INFORMATION SECTORIELLE

Bilan	(en milliers de DH)					
	Banque de détail au Maroc	Banque de financement & d'investissement	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Intra-groupe	Total
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>2 057 912</b>	<b>100 385 602</b>	<b>13 097 249</b>	<b>7 786 578</b>	<b>-8 123 429</b>	<b>115 203 912</b>
dont						
<b>ÉLÉMENTS D'ACTIFS</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	217 710	14 941 918	11 930	56 847	-	15 228 405
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	197 267	26 896 421	189 924	5 621 175	-8 052 834	24 851 953
Prêts et créances sur la clientèle	1 426 242	24 938 695	11 597 319	1 229 433	-	39 191 689
Placements détenus jusqu'à leur échéance	169 163	21 099 480	-	349 731	-	21 618 374
<b>ÉLÉMENTS DU PASSIF</b>						
Dettes envers les EC et assimilés	588 034	67 690 396	11 470 543	5 641 364	-8 052 834	77 337 502
Dettes envers la clientèle	-	18 766 069	58 164	1 464 023	-	20 288 256
Fonds propres	4 170 024	7 337 975	599 018	468 040	-	12 575 057

Compte de résultat	(en milliers de DH)					
	Banque de détail au Maroc	Banque de financement & d'investissement	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Intra-groupe	Total
Marge d'intérêt	241 916	690 315	388 725	125 852	-8 812	1 437 996
Marges sur commissions	-822	237 788	135 612	226 045	-218 666	379 957
Produit net bancaire	349 361	1 668 497	524 937	356 882	-227 478	2 672 199
Résultat Brut d'exploitation	143 402	1 404 098	247 491	71 290	-	1 866 281
Résultat d'exploitation	116 038	1 274 088	42 093	137 242	-	1 569 461
Résultat net	92 336	916 322	22 534	102 176	-	1 133 368
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>60 960</b>	<b>909 415</b>	<b>18 779</b>	<b>75 534</b>	<b>-</b>	<b>1 064 688</b>

**Deloitte.**

## GRUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PROVISOIRE DU BILAN ET DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES CONSOLIDÉS PERIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2009

**M A Z A R S**

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et d'une sélection des notes annexes du Groupe Banque Centrale Populaire (BCP et ses filiales) couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2009. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 12.575.057, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 1.133 368.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges consolidés ne comprennent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 31 décembre 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 mars 2010

**Les Commissaires aux Comptes :**

Deloitte Audit  
A. Benabdelkhalek  
Associé



Mazars Masnaoui  
K. M o k d a  
Associé





## EXTRAITS

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### 1. EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

##### Evolution du capital

Le Groupe BCP maintient une politique active de gestion de capital pour faire face aux risques inhérents au secteur bancaire. La gestion du capital est soumise aux lois et ratios prescrits par la réglementation de Bank Al Maghrib, et notamment le ratio de solvabilité et le coefficient de division des risques.

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la circulaire N°24/G/2006 de Bank Al Maghrib. Ils sont répartis en trois catégories (les fonds propres de base, les fonds propres complémentaires et les fonds propres surcomplémentaires).

##### Augmentation de capital liée à la prise de participation dans le capital de l'OCF

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe Banque Centrale Populaire et l'OCF ont procédé à la signature d'un protocole d'accord qui consacre le partenariat stratégique entre les deux Groupes publics.

La Banque Centrale Populaire a ainsi investi 5 milliards de dirhams sous forme d'une augmentation de capital de l'OCF à l'issue de laquelle elle a reçu une participation de 5,88%.

Parallèlement, l'OCF a pris une participation dans le capital de la BCP correspondant à un investissement d'un milliard de dirhams. Cette participation a été effectuée sous forme d'une augmentation de capital de la BCP de 6,6%.

##### Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Il est à rappeler que la valeur nominale des actions a été divisée par 10 au cours de l'exercice 2009.

Notons que le Groupe Banque Centrale Populaire ne dispose pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Le résultat dilué par action est ainsi égal au résultat de base par action.

	31/12/2009	31/12/2008
Résultat attribuable aux porteurs d'actions (KMAD)	1 064 688	825 988
Nombre moyen pondéré des actions en circulation	65 551 202	6 172 188
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Résultat de base par action ordinaire (MAD)	16,24	133,8
Résultat dilué par action (MAD)	16,24	133,8

##### Dividende par action

Le dividende par action versé en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 5,75 MAD, contre 48 MAD versé en 2008 au titre de l'exercice 2007.

#### 2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

##### Acquisition d'Upline Group

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe Banque Centrale Populaire et Upline Group ont conclu un protocole d'accord qui avait pour objet l'acquisition par la BCP de 50,09% du capital de Upline Group, et la cession de 40% des parts de Mediafinance et 72,09% des parts d'Al Wassit et 34% des parts d'Al Ititmar Chaabi à ce dernier. L'intégration globale d'Upline Group dans les comptes consolidés du Groupe BCP a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de l'ordre de MMAD 335.

##### Fusion Absorption de Chaâbi Leasing par Maroc Leasing

Le Groupe Banque Centrale Populaire et le Groupe CDG ont conclu un protocole d'accord, en septembre 2009, qui avait pour objectif la fusion absorption de Chaâbi Leasing (filiale BCP) par Maroc Leasing (filiale CDG).

Aux termes de cette opération de fusion, la BCP se trouve détentrice de 42,56% des parts et des droits de vote de Maroc Leasing, contre 40,8% pour la CDG.

Préalablement à cette opération, la BCP a acquis 10% de Chaâbi Leasing auprès de Natexis pour MMAD 33 et 60% auprès des BPR pour MMAD 200, portant ainsi le pourcentage de détention de Chaâbi Leasing (avant fusion absorption par Maroc Leasing) à 100%.

Ces opérations ont conduit à la constatation d'un écart d'acquisition provisoire de l'ordre de MMAD 40.

##### Fusion entre la Fondation Zakoura et la Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit

La Fondation Banque Populaire pour le micro-crédit et la Fondation Zakoura ont procédé à la signature d'un protocole d'accord, en date du 5 mai 2009, selon lequel l'ensemble du patrimoine de la Fondation Zakoura sera dévolu à la Fondation BPMC.

Cette opération a eu l'aval du ministre des finances. La fusion juridique devrait intervenir en 2010.

##### Acquisition des titres Assalaf Chaabi par la BCP auprès des Banques Populaires Régionales

Au cours du 1er semestre 2009, La Banque Centrale Populaire a acquis 60,21% des parts d'Assalaf Chaabi auprès des Banques Populaires Régionales pour MMAD 178. Cette acquisition porte le pourcentage de participation de la BCP dans Assalaf Chaabi à 61,54%.

#### 3. EMPRUNT OBLIGATAIRE

La Banque Centrale Populaire a émis un emprunt obligataire réservé aux investisseurs institutionnels de droit marocain, et dont la période de souscription s'est étalée du 02 au 06 avril 2009. Cette émission a pour objectif principal de financer les gros projets de développement de la Banque Centrale Populaire sans altérer ses fonds propres réglementaires actuels.

L'emprunt obligataire a porté sur l'émission de 15 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale unitaire de 100 000 dirhams avec une maturité de 7 ans. Le montant global de l'opération s'est élevé à 1,5 milliards de dirhams décomposé en deux tranches A et B dont une cotée (tranche A) à la bourse de Casablanca.

Le taux d'intérêts des deux tranches est de 5% (fixe) avec une prime de risque de 90 Pbs.

#### 4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

##### Acquisition de 10% supplémentaire de Maroc Leasing

Le Groupe Banque Centrale Populaire a procédé en mars 2010 à l'acquisition de 10% supplémentaire de Maroc Leasing auprès de la CDG. Cette acquisition complémentaire confère le contrôle exclusif au Groupe Banque Centrale populaire avec un pourcentage d'intérêt de 52,56%.

### EXPOSITION AUX RISQUES ET STRATEGIE DE COUVERTURE

#### 1. RISQUES DE CREDIT

##### PRESENTATION GENERALE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE CREDIT

Notre dispositif de contrôle et de gestion des risques de crédit repose globalement sur les axes suivants:

- Collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités de crédit à tous les niveaux (Comité interne de crédit, Comité élargi...).
- Séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation, du suivi et de la gestion des risques liés au crédit,
- Définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités par des circulaires.
- Application des plafonds par bénéficiaire de crédit au sens de Bank al Maghrib (un emprunteur ou un groupe d'emprunteurs ayant des liens entre eux tels que définis par l'institution d'Emission).

Ces axes sont par ailleurs cantonnés dans un cadre général de contrôle répondant aux exigences réglementaires dictées par BAM en la matière. Au sein de la BCP, le dispositif de gestion des risques et le système de contrôle interne obéissent au même titre que le groupe à un suivi individualisé des activités générant des risques. Aussi et compte tenu de la spécificité du portefeuille de la BCP caractérisé par des montants importants et un nombre réduit des expositions, ce suivi s'articule essentiellement autour de trois piliers de supervision, à savoir :

- Le système de notation
- Le suivi de la concentration sectorielle
- Les risques Majeurs

##### SYSTEME DE NOTATION INTERNE

Le système de notation des entreprises constitue un des 3 piliers du dispositif de gestion et de suivi des risques. En effet, il permet de traduire pour une contrepartie, à travers la note qui lui est attribuée, sa capacité à honorer ses engagements financiers envers la banque et sa probabilité à faire défaut. Son usage répond aux divers besoins suivants :

- L'octroi: la décision du crédit prend en compte la note et le risque de perte
- La tarification et conditions de prêts.
- L'organisation : dans le système de délégation (prise en compte de la notation dans le montant des délégations individuelles des agents et/ou dans le pouvoir de déroger aux conditions tarifaires standards);
- Le suivi : reporting, suivi du risque et notamment des dossiers sensibles, adéquation des fonds propres de la banque.
- La politique de crédit : à travers l'exploitation des données d'estimations des pertes potentielles, la banque pourra établir une politique claire de gestion de portefeuille sur lequel elle devra augmenter ou réduire son exposition en s'appuyant sur les natures des facilités et les notes de contreparties ciblées.
- La stratégie risque : celle-ci devant alimenter d'une façon précise les orientations à suivre en matière de développement et croissance des activités à même d'assurer une cohérence avec la consommation des fonds propres.
- Le coût des risques : contrairement à un calcul du coût de risque dans le quel les pertes subies sont affectées à toutes les expositions de la même manière, le dispositif de notation permettra à travers une quantification des risques à évaluer les pertes potentielles par profil de risque.
- L'évaluation de la rentabilité en fonction de la notation de chaque contrepartie.

De part ces possibilités, ce système constitue le cœur du dispositif de suivi et de gestion des risques. Aussi, la banque veille-t-elle d'une façon permanente à la qualité du processus de la notation dont l'exercice de contrôle mené durant cette année fait ressortir un usage conforme dans sa globalité et une distribution des profils des risques orientée en majorité vers les classes des risques les plus favorables.

##### DISPOSITIF DE SUIVI DU RISQUE DE CONCENTRATION

Au plan du risque de concentration un regard particulier est porté sur sa gestion à travers :

- La gestion de la concentration individuelle par le respect des exigences réglementaires en matière de division des risques d'une part, et d'autres part en assurant le suivi des plus grandes expositions.

- Le suivi des expositions sectorielles dont la gestion est déclinée sous forme de reportings périodiques, d'études sectorielles et de fiches de suivi.

Quant au processus de suivi opérationnel de ces expositions par secteur, il repose sur des indicateurs et limites dont le non respect entraîne l'application des mesures et exigences préalables

#### 2. RISQUES DE MARCHE

Le risque de marché est le risque de perte provoqué par l'évolution défavorable des facteurs de marché, tels que les taux de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, les prix des matières premières ...

Dans un objectif d'encadrer et de maîtriser les risques de marché, la BCP a mis en place un dispositif de gestion des risques conformes aux normes Bâle II et aux meilleures pratiques en la matière. Ce dispositif est fondé sur des principes directeurs clairs, des politiques et des procédures internes en ligne avec les objectifs de rendement, les niveaux de tolérance aux risques et en adéquation avec les fonds propres. Les principes directeurs sont les suivants :

- Maîtriser les risques sur les expositions ;
- sécuriser le développement des activités de marché dans le cadre des orientations stratégiques du plan à moyen terme ;
- Se conformer à la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- adopter les meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques pour l'ensemble des activités.

La gestion des risques de marché a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions aux risques de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la BCP en tant qu'établissement financier de premier plan et intervenant important en matière de produits financiers.

Le niveau de tolérance de la Banque face aux risques de marché est décliné à travers les dispositifs de limite et de délégation de pouvoirs. Ces niveaux de tolérance sont fixés de sorte que les expositions face aux risques de marché ne puissent générer des pertes qui pourraient compromettre la solidité financière de la BCP et l'exposer à des risques inconsidérés ou importants.

Dispositif de gestion et de suivi des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, la BCP s'est dotée d'un dispositif organisé autour de quatre axes :

- Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
- Une activité de pilotage et d'arbitrage entre les différentes activités de marché ;
- Une activité de suivi et de surveillance des indicateurs de risque par les entités et les organes de contrôle des risques de marché ;



## EXTRAITS

- Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché.

Les risques de marché issus du portefeuille bancaire sont suivis, gérés et intégrés dans le cadre de la gestion du risque structurel de taux et de liquidité.

### Gestion des limites

Au-delà des limites applicables à toutes les activités de marché à savoir les limites de positions par instrument, les limites de contrepartie et les limites de transactions. Certaines limites ont été instaurées pour les activités obligataires et pour les activités de change.

De nouvelles limites relatives aux produits dérivés et structurés seront mises en place en 2010 pour encadrer au mieux l'évolution des risques et des expositions sur ces nouvelles activités de marché. L'ensemble du dispositif des limites est organisé sous forme de grille de délégation de pouvoirs fixant les limites par instrument, par marché, et par intervenant. Le processus de proposition et de validation des limites est encadré par une circulaire interne. Le contrôle des limites est effectué quotidiennement par le Middle-Office et sur une fréquence mensuelle par le Pôle Gestion Globale des Risques.

### Outils de suivi et de gestion des risques

La BCP a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché qui inclut le recours à la méthodologie VaR et à des analyses de sensibilité pour l'ensemble de son portefeuille de négociation.

La méthode retenue pour le calcul de la VaR est celle basée sur un modèle paramétrique à distribution normale (avec matrice de Variance-Covariance) qui prend implicitement en compte les corrélations entre les différents facteurs de risques se basant sur un historique de 2 ans. Une VaR globale est calculée pour l'ensemble des activités de négociation et par nature d'instruments.

Parallèlement aux calculs de VaR, des impacts en termes de profits et pertes (P/L) à partir de scénarios standards ou de scénarios de stress sont estimés pour l'ensemble du portefeuille de négociation. Ces scénarios sont choisis parmi trois catégories à savoir : des scénarios historiquement avérés, des scénarios hypothétiques et des scénarios adverses.

Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par le Middle-office et par la fonction chargée des risques de marché. Les Comités de gestion (Comité de Placement et Comité de Gestion des Risques) surveillent sur une fréquence régulière les niveaux d'exposition, les rendements générés par les activités de marchés, les risques adossés aux activités de trading, le respect des exigences réglementaires et la conformité aux dispositifs de limite.

Le Reporting présenté aux différents Comités comprend en plus de l'analyse de la sensibilité des portefeuilles, des simulations dans le cas de scénarios extrêmes tenant compte à la fois de la structure des portefeuilles et des corrélations entre les différents facteurs de risque.

## 3. RISQUES ALM

La stratégie de gestion du risque global de taux et de liquidité, obéit à l'objectif de maîtrise des risques inscrit dans le processus de développement planifié et adopté par le Groupe. Cette stratégie repose sur les principes directeurs suivants :

- Orienter les activités de développement dans le cadre d'un plan moyen terme en tenant compte des risques de taux et de liquidité.
- Maintenir une structure stable et variée de nos dépôts avec une maîtrise du potentiel de croissance de nos engagements.
- Améliorer progressivement le Gap global de taux en vue de maintenir un équilibre des différentes activités en termes de profil de taux et de liquidité.
- Développer les actifs à taux variables pour immuniser une partie du bilan suite à une évolution défavorable des taux d'intérêts.

### RISQUE GLOBAL DE TAUX

Le risque global de taux représente la perte provoquée par l'évolution défavorable des taux d'intérêt sur l'ensemble du bilan de la banque eu égard à sa capacité de transformer l'épargne et les ressources en des emplois productifs.

L'analyse du risque global de taux est complexe, en raison de la nécessité de formuler des hypothèses relatives au comportement des déposants concernant l'échéance de dépôts remboursables contractuellement sur demande et sur les actifs et les passifs non sensibles directement au taux d'intérêt. Lorsque les caractéristiques comportementales d'un produit sont différentes de ses caractéristiques contractuelles, les caractéristiques comportementales sont évaluées afin de déterminer le risque de taux d'intérêt réel sous-jacent.

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux, s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêté des états de synthèse ;
- deux fois par an, en adossement au processus de planification (phase de la note d'orientations stratégiques et phase de cadrage du Plan financier à Moyen Terme), et ce en tant que dispositif de validation définitive du PMT ;
- à l'occasion des changements importants des grilles tarifaires pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur (approche prévisionnelle sur un horizon triennal et selon les hypothèses du PMT).
- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité Gestion des Risques sur les niveaux d'exposition les stress tests en termes d'impact sur le PNB, et les fonds propres et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.
- un système de limites en termes d'impacts des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, défini par le Comité Gestion des Risques et validé par le Comité Directeur.

A travers ce dispositif, la gestion du risque global de taux vise à optimiser l'impact de taux sur le bénéficiaire et sur les fonds propres en s'appuyant sur le calcul des Gap statiques et dynamiques selon les fréquences définies précédemment.

En parallèle aux exercices de simulation portant sur l'évolution des taux dans le cadre de comportement normal des marchés, des scénarios complémentaires sont appliqués à l'ensemble du bilan pour mesurer l'impact d'un choc majeur sur les taux. Ceci consiste à titre d'exemple à soumettre le bilan de la Banque à un mouvement à la hausse des taux d'intérêts à hauteur de 100 bps et 200 bps.

Parallèlement à ces exercices au moins trimestriels, le Pôle Gestion Globale des Risques procède à l'analyse de cohérence et à la mesure des impacts de taux conformément au Plan à Moyen Terme de la Banque lors de l'élaboration des hypothèses de croissance et leurs recadrages éventuels.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients ou d'une éventuelle perturbation dans les marchés, ou de la conjoncture économique.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir à la BCP l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et un approvisionnement en fonds stable et diversifié. Le portefeuille des titres est constitué majoritairement de Bons du Trésor et accessoirement de positions sur actions liquides et sur OPCVM.

La gestion de la liquidité s'appuie sur :

- Le suivi des ratios de liquidité du bilan selon les exigences internes et celles issues de la réglementation ;
- l'élaboration d'un échéancier de liquidité sur la base de divers scénarios dynamiques et sur l'horizon du PMT, ainsi que l'élaboration d'un échéancier de liquidité statique donnant des indications sur la situation de la liquidité de la banque à moyen et long terme ;
- le suivi du portefeuille d'investissement et la projection des flux de trésorerie. Au cours de l'année 2009, une nouvelle limite a été instaurée par rapport à la taille minimale du portefeuille d'investissement désormais indexée sur l'évolution des dépôts et sur nos capacités de transformation ;
- le maintien d'un éventail varié de sources de financement et le suivi de la concentration des dépôts par nature de produits et de contrepartie avec un suivi rapproché de la concentration des 10 plus grands déposants ;
- le maintien des rapports privilégiés avec les investisseurs institutionnels et les grandes Corporates.

En 2009, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de gestion du risque de refinancement applicable dans des conditions normales du marché mais également en cas de crise de liquidité. Cette politique définit les mécanismes de suivi ainsi que les alternatives permettant d'atténuer les risques de refinancement en cas de crise prolongée de liquidité.

Les dépôts à vue de la clientèle (comptes courants et comptes d'épargne) constituent une part importante du financement global du Groupe qui s'est révélée stable au fil des ans. En outre, le programme d'ouverture d'agences s'est accéléré en 2009 avec 112 nouvelles agences et se poursuivra tout au long de la période du PMT (2010-2012), contribuant à renforcer le rythme de collecte des dépôts de la clientèle.

Par ailleurs, la BCP est un intervenant important sur les marchés monétaire et obligataire, par l'intermédiaire de ses activités de marchés. La position de la BCP lui permet de recourir, à court terme, auprès de BAM, des banques et d'autres institutions financières aux opérations de pension.

## 4. RISQUES OPERATIONNELS

### PRESENTATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES OPERATIONNELS

Le dispositif de gestion des risques opérationnels s'applique à toutes les entités faisant partie du groupe et repose globalement sur les axes suivants :

- Identification et évaluation des risques par la mise place d'une cartographie des risques, son suivi et la mise à jour des risques dégagés ;
- Reporting et politique d'amélioration des procédures et optimisation des contrôles ;
- Mise en place d'un PCA.

Au-delà des exigences réglementaires d'une allocation de fond propres au titre du risque opérationnel et de la collecte des incidents, notre dispositif actuel cherche à répondre au mieux aux recommandations BAM et aux saines pratiques préconisées par les accords de Bâle II.

### ORGANISATION DE LA FILIERE RISQUES OPERATIONNELS

La filière Risques Opérationnels concerne essentiellement les fonctions support assurées par la BCP. Son organisation s'articule autour des axes suivants :

- Une fonction risk-management chargée de la conception et le pilotage des outils méthodologiques et informatiques ;
- Un réseau animé de contrôleurs internes de Risques dans leurs périmètres respectifs qui participent à la mise à jour de la cartographie des risques opérationnels et assurent la mise en place des plans d'actions pour le renforcement du dispositif de maîtrise des risques ;
- Des correspondants désignés par métier dans le cadre du protocole de collecte des pertes ; ces correspondants ont pour mission de recenser les pertes opérationnelles et de les historiser dans l'outil de gestion des risques, commun à l'ensemble du CPM ;
- Des correspondants au niveau des filiales (Contrôleurs Internes ou autre), qui veillent à la mise en place de la méthodologie et des outils R.O en synergie avec le dispositif adopté au sein du CPM.

### CARTOGRAPHIE DES RISQUES

La première étape de la démarche d'identification des risques opérationnels consiste à établir une cartographie des risques. Cette cartographie s'appuie sur un mécanisme d'autoévaluation des risques inhérents aux activités de la banque et sur les contrôles permettant de réduire les risques résiduels. Cette approche s'appuie sur une analyse approfondie des processus de la banque.

### COLLECTE DES INCIDENTS

Le deuxième volet de gestion des risques a consisté à mettre en place un processus de collecte des incidents en vue de constituer une base historique des pertes avérées. L'historique dont nous disposons actuellement nous permettra tout d'abord de dégager une vision objective et chiffrée des risques réellement encourus par la banque, ensuite d'affiner la cartographie des risques potentiels.

Cette démarche est appuyée par un outil informatique de gestion des risques opérationnels permettant la consolidation, la remontée des indicateurs et leur suivi, dont l'exploitation permet de remonter aux instances de gouvernance les reporting nécessaires et de leur fournir une vision consolidée des risques opérationnels.

### POLITIQUE DE MAITRISE DES RISQUES

La politique de couverture et d'atténuation du risque se base sur la mise en œuvre de trois types de plans d'actions :

- des actions de prévention efficaces identifiées notamment lors des cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels à travers le renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- des plans de relève et de continuité d'activité (PCA), ayant pour objectif de garantir un fonctionnement sans interruption des activités essentielles de la banque et de limiter les pertes engendrées en cas de perturbation grave de l'activité ;
- du transfert de certains risques majeurs par la mise en place d'une politique d'assurance adaptée.